

La RIVP et l'Assurance retraite Ile-de-France renforcent leur partenariat en signant une nouvelle convention pour les retraités autonomes

Une convention cadre entre la RIVP et l'Assurance retraite Ile-de-France a été signée en décembre 2020 afin de soutenir les besoins des locataires retraités et accompagner le vieillissement dans le parc social.

Dans une conjoncture économique et sociale particulière, accentuée par la crise sanitaire et qui frappe les plus modestes, notamment les locataires vieillissants du parc social, la RIVP a souhaité, en signant une nouvelle convention avec l'Assurance retraite Ile-de-France, poursuivre avec cette dernière l'accompagnement des retraités.

En 2020, l'Assurance retraite Ile-de-France a participé à hauteur de 475 000 € pour la prise en charge de travaux et de prestations d'ingénierie visant l'adaptation des logements des locataires seniors de la RIVP. Cette dernière porte depuis toujours une attention toute particulière aux personnes âgées pour leur permettre de vivre sereinement dans leur logement. Cela passe notamment par une politique ambitieuse d'adaptation des logements pour maintenir le plus longtemps possible ces personnes chez eux, par un accompagnement quotidien et de nombreuses actions pour rompre leur isolement.

Cette convention pluriannuelle s'étend de 2020 à 2022 et s'est renforcée autour de 3 axes stratégiques indissociables :

- le soutien aux actions de prévention et aux actions innovantes,
- le soutien à l'adaptation de logements dans le parc de la RIVP,
- le soutien et le développement à la rénovation des lieux de vie collectifs pour les seniors autonomes.

A propos de la RIVP

Créée en 1923, la RIVP construit, réhabilite et gère plus de 62 000 logements. En tant que maître d'ouvrage, elle répond aux objectifs de production de logements sociaux de la Ville de Paris en veillant à la diversité de notre offre pour répondre à l'ensemble des besoins. La RIVP est également le développeur immobilier de la ville de Paris pour l'accueil des start-up et des entreprises innovantes.

A propos de l'Assurance retraite Ile-de-France

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

L'Assurance retraite Île-de-France gère la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des assurés, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Elle mène également une politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement *du relevé des paiements de la retraite, etc.*). Plus d'informations sur lassuranceretraite-idf.fr.

Contact presse RIVP

Antoine Le Mao : 07 63 03 97 63
antoine.lemao@rivp.fr



Rivp.fr

Contacts presse L'Assurance retraite Île-de-France

Philippe Bainville : 01 55 45 88 93
Léa Cuccuru : 01 55 45 51 34
Presse@cnav.fr

lassuranceretraite-idf.fr